

10. a) On ne sait pas combien d'échantillons d'orge des catégories de provende 1 et 2 soumis par les cultivateurs aux producteurs de malt étaient jugés aptes au maltage ou quelles quantités d'orge sur les fermes étaient représentées par ces échantillons. b) Les dossiers de la Commission canadienne du blé relatifs aux permis pour l'orge sélectionnée ne sont pas tenus de façon à permettre une ventilation quantitative par catégories.

FONCTION PUBLIQUE—LE CAS DE M. ET M^{me} ANDRÉ ROY

Question n° 2597—M. Cossitt:

1. M. André Roy est-il un employé du gouvernement en qualité de professeur de langues ou à un autre titre et, dans l'affirmative, a) à quelle date est-il entré en fonction, b) quel est son salaire?

2. A l'époque où M. Roy a été engagé par le gouvernement, était-il sous le coup d'accusations concernant les activités terroristes du F.L.Q. et, dans l'affirmative, a) quelle était la nature exacte de chaque accusation, b) le gouvernement était-il au courant de ces accusations?

3. M^{me} André Roy est-elle au service du gouvernement et, dans l'affirmative, a) quelle est sa fonction, b) depuis quand, c) à quel salaire?

4. Est-ce la politique du gouvernement d'engager des personnes rattachées au F.L.Q., d'anciens membres du F.L.Q. ou des séparatistes connus, pour occuper des postes au sein de la Fonction publique?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. M. André Roy est professeur de langue à la Commission de la Fonction publique depuis le 4 avril 1972. L'échelle salariale d'un professeur de langue va de \$8,025 à \$17,531.

2. Oui. a) La nature précise de chaque accusation n'est pas connue, puisqu'elles ont été retirées par la suite. b) La Commission de la Fonction publique ignorait que de telles accusations avaient été portées au moment de l'embauche puisque les professeurs de langue ne faisaient alors pas l'objet d'une enquête sécuritaire.

3. M^{me} André Roy fait partie de la Fonction publique à titre de CR-4 depuis le 20 novembre 1972. L'échelle de traitement d'un CR-4 va de \$7,496 à \$8,238.

4. Non.

POSTES—LE NOMBRE DE FACTEURS

Question n° 2667—M. Orlikow:

1. Combien d'employés du ministère des Postes sont classés comme facteurs?

2. De ce nombre, a) combien ont démissionné au cours de chacune des trois dernières années, b) quelles raisons ont été données pour motiver ces démissions?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Au 1^{er} avril 1973, on en comptait 12,599 (Prière de noter: on ne tient compte ici que des employés à plein temps occupant des postes de surveillants et de non-surveillants).

2. Seules les données sur l'année financière précédente sont disponibles (du 1^{er} avril 1972 au 31 mars 1973). (Nota: En ce qui a trait aux chiffres sur les démissions, il est impossible de faire la distinction entre celles des facteurs et celles des courriers des services postaux). a) Le nombre total de facteurs et de courrier des services postaux qui ont démissionné au cours de l'année financière précédente est de 620. b) Emplois ailleurs, 162; Retour aux études, 37; Raisons personnelles, 259; Aucune raison donnée, 162.

Questions au Feuilleton

POSTES—LE NOMBRE DE COURRIERS DE LA POSTE

Question n° 2668—M. Orlikow:

1. Combien d'employés du ministère des Postes sont classés comme courriers de la poste?

2. De ce nombre, a) combien ont démissionné au cours de chacune des trois dernières années, b) quelles raisons ont été données pour motiver ces démissions?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Au 1^{er} avril 1973, on en comptait 1,738 (Prière de noter: on ne tient compte ici que des employés à plein temps occupant des postes de surveillants et de non-surveillants).

2. Seules les données concernant les démissions de l'année financière précédente sont disponibles (du 1^{er} avril 1972 au 31 mars 1973). (Nota: En ce qui a trait aux chiffres sur les démissions, il est impossible de faire la distinction entre celles des facteurs et celles des courriers des services postaux). a) Le nombre total de facteurs et de courriers des services postaux qui ont démissionné au cours de l'année financière précédente est de 620. b) Emplois ailleurs, 162; Retour aux études, 37; Raisons personnelles, 259; Aucune raison donnée, 162.

LE NOMBRE D'OURS ABATTUS DANS LA RÉGION DE PEACE RIVER

Question n° 2724—M. Stevens:

Combien d'ours a-t-on tués au cours de l'été dans la région de Peace River, a) qui les a tués, b) de quelle espèce s'agissait-il, c) pourquoi les a-t-on tués?

M. William Rompkey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Les espèces fauniques, sauf les oiseaux migrateurs et les animaux sauvages vivant sur les terres nationales, relèvent des provinces.

LE SERVICE DE TRAVERSISERS
SYDNEY-NORD-PORT-AUX-BASQUES

Question n° 2741—M. Marshall:

1. Des entretiens ont-ils eu lieu entre le ministère des Transports et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de la nécessité d'améliorer le service de traversiers entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques en vue de faire face à l'affluence éventuelle de touristes qu'entraînera l'aménagement du parc national Gros Morne?

2. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien envisage-t-il d'assurer un service direct entre Sydney-Nord et Bonne Bay et, a) dans l'affirmative, songe-t-on à aménager des installations portuaires afin d'assurer ce service, b) dans la négative, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien envisagera-t-il d'assurer le service entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques et Bonne Bay et d'améliorer les installations maritimes de Bonne Bay?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a eu aucun entretien officiel avec le ministère des Transports au sujet de l'accroissement du service de traversiers entre Sydney-Nord et Port-aux-Basques.

2. Non. a) Non. b) Non. Cette question ne relève pas de la compétence du ministère.